Compte rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2014

Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRE, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRE, Florelle PRIO, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Philippe NOEL, Adjoints

Mesdames et Messieurs Françoise SALVAIRE, Patricia JAOUEN, Raymond AYIVI, Sylvie ETCHEMENDY SZKOBEL, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Célia ABDEDAIM, Laetitia HIVERT, Evelyne HEYMAN (quitte la salle au cours du débat sur les orientations budgétaires 2015), Aicha DE HULSTER (quitte la salle au cours du débat sur les orientations budgétaires 2015), Laurent PEAUCELLIER (quitte la salle au cours du débat sur les orientations budgétaires 2015), Jérôme RAGENARD (quitte la salle au cours du débat sur les orientations budgétaires 2015), Malik BENIDIR (quitte la salle au cours du débat sur les orientations budgétaires 2015), Olivier REGIS (quitte la salle au cours du débat sur les orientations budgétaires 2015), Michel CAMPAGNAC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- M. Kevin CUVILLIER a donné pouvoir à Mme Michèle VASIC
- M. Pierre BORDAS a donné pouvoir à M. Martin LOLO
- M. Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
- Mme Catherine VACHIA a donné pouvoir à Mme Celia ABDEDAIM
- M. Jean-Marc RENAULT a donné pouvoir à Mme Nessrine MENHAOUARA
- Mme Sophie STENSTROM a donné pouvoir à M. Jérôme RAGENARD

La secrétaire de séance :
Mme Noël

Dossier 1 - Approbation des procès verbaux des séances du 1er octobre et du 19 novembre 2014

Sur le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 1er octobre 2014 et à la majorité (M. Régis, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster, M. Peaucellier et Mme Stenstrom par pouvoir votant contre) le procès verbal de la séance du 19 novembre 2014.

Dossier 2 - Débat d'Orientations Budgétaires 2015

M. Régis, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Benedir, Mme De Hulster, M. Peaucellier quittent la séance du CM à 21h50 arpès l'intervention de M. Régis sur ce dossier.

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant), les orientations budgétaires suivantes :

Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2014

Le contexte économique mondial, les choix des politiques nationales, leurs effets sur l'économie locale

Le budget de la commune pour 2015 doit se préparer au cœur d'une crise mondiale à laquelle il nous faut faire face, tout en résistant à des choix économiques supranationaux qui génèrent des difficultés toujours plus grandes pour les ménages. Il en est ainsi au niveau européen, où l'ensemble des politiques menées veulent obliger les économies nationales à la réduction des déficits budgétaires plutôt qu'au maintien et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Les choix nationaux opérés en réponse à ce contexte économique dégradé et aux pressions européennes rendent l'action des collectivités locales de plus en plus difficile. Le plan de programmation pluriannuelle des finances locales prévoit notamment de ponctionner 11 milliards supplémentaires aux collectivités territoriales entre 2015 et 2017, qui se traduiront au total par une perte cumulée de 28 milliards d'euros de 2014 à 2017.

Pour parvenir à la réduction des déficits publics, sous la fameuse barre des 3% fixée par le traité de Maastricht, la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 veut contraindre les collectivités locales à marquer un coup d'arrêt dans la réponse aux besoins sociaux (les dépenses seraient limitées à + 0,3% en 2015 alors qu'elle était de 3,40% en 2013). Les moyens mis en œuvre à cette fin consistent à ponctionner, chaque année un peu plus, la Dotation Globale de Fonctionnement versée depuis les lois de décentralisation aux Régions, Départements, Commune et structures intercommunales. L'inquiétude est grande et un récent rapport sénatorial indique que *« la moitié, voire les deux-tiers des collectivités pourraient être dans le rouge en 2018. Un grand nombre d'entre elles, notamment les villes de plus de 10 000 habitants et les départements, pourraient se retrouver en situation de « double déficit », c'est-à-dire que leurs dépenses de fonctionnement seraient plus importantes que leurs recettes, et qu'elles seraient incapables de rembourser leur dette avec leurs ressources propres. En 2018...près de 40 % des villes de 10 à 50 000 habitants seraient dans la même situation catastrophique».*

Pour 2015, les principaux éléments de cadrage économiques du projet de loi de Finances sont les suivants :

- ✓ Taux de croissance du PIB en volume : +1%
- ✓ Inflation : +0,9%
- ✓ Investissement des entreprises : +0,9% (après des baisses de 0,9% en 2013 et de 0,6% en 2014)
- ✓ Consommation des ménages : +1,3% (après avoir stagné à 0,2% en 2013 et de 0,3% en 2014)

LES EFFETS DE LA RÉFORME TERRITORIALE

Parallèlement à ces restrictions budgétaires, les pouvoirs publics mènent actuellement de multiples réformes aux effets lourds de conséquences pour les collectivités. La réforme territoriale, toujours en discussion au Parlement, présente des aspects particulièrement préoccupants : regroupement de régions - diversement accepté par les élus, création de métropoles, nouvelles définitions des intercommunalités...Rappelons également que la réforme devrait conduire à la suppression de certains départements et que le devenir du Val d'Oise est incertain, d'autant plus si Argenteuil et Bezons devaient le quitter. Le conseil municipal a eu l'occasion en séance du 19 novembre de faire part de son inquiétude sur le sujet, inquiétude aggravée par l'attitude de la ville d'Argenteuil vis à vis de notre Communauté d'Agglomération et les orientations qu'elle a prises pour rejoindre la petite couronne.

LES EFFETS SUR LES FINANCES LOCALES - PERSPECTIVES SUR LES ÉQUILIBRES DU BUDGET COMMUNAL 2015 :

Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2014

Baisses de dotations, désengagements du Conseil Général, tensions sur l'avenir de l'Agglomération...c'est en bout de course le budget communal qui subit les conséquences financières de ces mesures.

Pour les Bezonnais, cela se traduira en 2015 par une ponction sur la Dotation Globale de Fonctionnement de l'ordre de 450 000 € (après une baisse de 306 000 € en 2014).

A cette perte de recettes, s'additionnent les multiples retraits du Conseil Général, évalués pour 2015 à plus de 500 000 € (soit une perte cumulée de plus d'1 800 000 € entre 2011 et 2015), la baisse des aides de la CAF (la dégressivité du Contrat Enfance Jeunesse génère à elle seule 200 000 € de perte annuelle de recettes depuis 2010 – soit une perte cumulée de 700 000 €), la quasi suppression des financements de la politique de la ville pour Bezons (moins de 3 000 habitants concernés à compter du 1er janvier prochain alors que 60% du territoire était jusqu'à présent classé en ZUS)... D'ici 2017, les pertes cumulées s'établiront à plus de 4 000 000 € pour le budget communal, soit plus de 60% des charges à caractère général d'une année (6 510 000 € votés au BP 2014 sur le chapitre 011) !

S'ajoutant à ces contraintes externes, **l'inquiétude quant au devenir de l'Agglomération** doit nous inciter à préserver un budget communal sain qui nous permettra, si l'Agglomération devait disparaître, d'en supporter les effets et de rejoindre dans les moins mauvaises conditions une nouvelle intercommunalité. En effet, les conséquences de la dissolution de l'Agglomération ne seraient pas négligeables pour Bezons qui, certes, récupérerait le produit de la fiscalité professionnelle qu'elle apporte à l'Agglomération (39% de la CVAE de l'agglo, et 30% de la CFE sont générées par Bezons), mais pourrait être amenée aussi à reprendre les services publics aujourd'hui de compétence intercommunale qui ne seraient pas à nouveau transférés et partager avec Argenteuil l'encours de dette conséquent (100 M€) souscrit pour financer le développement du territoire et le patrimoine communautaire. Ces préoccupations valent pour les grands organismes intercommunaux (AZUR, ABH, MLAB, PLIE, syndicats d'assainissement).

Aujourd'hui, les premières simulations relatives à l'équilibre du budget 2015 conduisent aux tendances suivantes :

1. **Baisse des dotations et subventions :**
   - ✓ **Les effets des politiques nationales sont chiffrés à quelque 500 000 € de ponctions nouvelles** sur le budget communal (baisse de la DGF, augmentation de la contribution au FPIC). Dans le même temps, l'absence de croissance économique ne permet pas d'espérer une revalorisation notable nationale des bases de fiscalité locale *(on annonce aujourd'hui +0.9% de revalorisation)* ; sur ce point, seul le dynamisme de la commune pourra générer une extension de l'assiette fiscale.

   - ✓ **L'Agglomération, dans sa situation complexe, ne peut plus assurer à Bezons le reversement de la croissance fiscale qu'elle lui apporte** depuis 2006, et il est fort probable de voir disparaître du budget communal le fonds de concours qui lui était accordé à ce titre ; c'est en section de fonctionnement **une perte de l'ordre de 750 000 €** si on l'ajoute à la dégressivité prévue du remboursement de la dette transférée.

   - ✓ **Le Conseil Général poursuit son désengagement des finances communales**, sur des compétences sociales pourtant au cœur de ses missions. Entre 2010 et 2014, 500 000 € d'aides ont été retirées aux Bezonnais. Cette année, on apprend en plus la fin des Allocations de Logements Temporaires, dont le CCAS bénéficiait pour 4 logements destinés à l'insertion de travailleurs.

Du point de vue des politiques menées sur Bezons :

2. **L'investissement pour assurer l'avenir de Bezons :**

- ✓ **Les programmes d'investissement engagés lors du précédent mandat, avancent conformément aux plans de financement et aux calendriers prévus** (voir détail ci-après) ; ils représentent en 2015 un niveau d'investissement significatif de 10 millions d'euros de travaux, et **assureront à terme des ressources fiscales très importantes pour les Bezonnais, évaluées à environ 4 millions d'euros par an**, renforçant l'autonomie financière de la ville, indispensable dans le contexte que l'on vient de décrire. **Cet effort d'investissement, engagé avant les réformes actuelles sur les finances publiques, se doit donc d'être poursuivi, en dépit des contraintes extérieures nouvelles**. Il joue aussi un rôle important en termes d'emplois. Rappelons que cet effort est remarquable et durable pour la commune puisque l'investissement a représenté 31% du budget en 2014 quand il n'en représentait que 20% en 2009.

- ✓ **Grâce à la gestion active de sa dette et au désendettement conduit par la ville** pour préserver sa capacité d'autofinancement et assurer le financement de ces programmes, **le capital à rembourser reste modeste comparé aux communes de même strate** (2,1M€ en 2015). Cette stratégie de désendettement a été conduite pour assurer une situation financière solide, permettant de recourir en toute sécurité aux emprunts nécessaires aux équipements prévus ; elle a largement atteint ses objectifs puisque la confiance suscitée aux banques et partenaires locaux a permis à la ville de bénéficier de prêts et subventions avantageux (plus de 8,8M€ à prévoir en 2015), tant pour la réalisation de l'hôtel de ville que pour l'aménagement des Bords de Seine.

- ✓ **Pour parvenir à réaliser ces investissements indispensables** à l'avenir de Bezons sans s'endetter, la commune devra dégager un autofinancement très significatif évalué à 3,2 millions d'euros en 2015.

3. **L'autonomisation des ressources communales :**

- ✓ **Le dynamisme de la ville, constaté là-encore de façon régulière depuis 2006 dans ses effets sur la fiscalité locale, devrait permettre d'engendrer une augmentation des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti de l'ordre de 1,5%** (malgré la faiblesse de la revalorisation nationale), représentant **un gain pour la collectivité évalué à 180 000 € (cette estimation reste dans l'attente de la notification des bases fiscales par les services de l'Etat). La situation sociale amène la Municipalité à proposer à nouveau de ne pas envisager de hausse des taux d'impôts en 2015 ; cette stabilité est remarquable, la dernière augmentation de 5% seulement datant de 2010.**

4. **Maintenir un service public fort au service des bezonnais :**

- ✓ **Les besoins de la population ont amené les Municipalités bezonnaises successives à développer des services publics locaux forts. La situations sociale n'invite pas à relâcher l'effort** n'en déplaise à certains. L'accès aux soins, l'aide éducative, l'accompagnement social des familles sont plus que jamais nécessaires. La prise en charge de ces services par la fonction publique est une garantie supplémentaire donnée à la population d'équité, de continuité, de non discrimination par l'argent à leur accès. Aussi, nonobstant le contexte très difficile, il convient de tout faire pour maintenir cette capacité à répondre à l'essentiel sans recourir à des privatisations dont les conséquences sont toujours au final mauvaises pour les usagers devenus clients, tout comme pour les finances communales.
  Cependant le décrochage national des finances publiques aura des effets majeurs, immédiats et durables sur la capacité d'agir des services publics locaux : une nouvelle période s'ouvre, très complexe et différente ; Bezons n'y échappe pas. Le conseil municipal est invité par ailleurs à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences que la baisse

massive des ressources entraînera sur les possibilités de mener des services pourtant essentiel à la population.
Pour maintenir l'essentiel, un examen systématique dans chaque secteur, du cœur de la mission de service public est à opérer afin d'y concentrer les moyens en les accompagnant si nécessaires des ajustements et des ré organisations internes nécessaires. S'agissant de services de main-d'œuvre, la masse salariale devient aujourd'hui plus que jamais un des enjeux majeurs des budgets des communes et de la préservation du service public. Elle constitue à Bezons, plus des 2/3 de la section de fonctionnement du fait de la nature des prestations rendues qui mobilisent un personnel nombreux et des conditions d'emploi appréciables faites au personnel communal. Les limites en ce domaine sont atteintes et ne pourraient être dépassées sans mettre en grand danger les finances de la commune. Des décisions difficiles seront nécessaires mais il y a là un enjeu majeur de la préparation du budget 2015. L'éparpillement des actions, leur empilage sont moins que jamais admissibles. Nombre d'opérations voient aussi les subventions dont elles bénéficiaient disparaître ou diminuer drastiquement ; des prestations qui devraient relever d'autres institutions sont de plus prises en charge par notre collectivité : la commune ne pourra encore une fois se substituer aux partenaires ; la-encore des décisions difficiles devront être prises.

Au total, ce sont donc près de 4 millions et demi d'euros supplémentaires qui devront être cette année économisés sur les dépenses de fonctionnement de la ville, représentant un effort à supporter d'un niveau exceptionnel. **Le maintien du cœur du service public, certes adapté aux circonstances, est à ce prix.**

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT RAISONNÉ, LARGEMENT FINANCÉ, PORTEUR DE RESSOURCES NOUVELLES POUR LA VILLE.

Il s'agira en 2015 de mener à bien **le programme d'investissement engagé depuis bien des années dans un contexte financier différent,** avant les contraintes budgétaires auxquelles sont aujourd'hui soumises les collectivités territoriales.

Ces contraintes apportent un nouvel argument, s'il en était besoin, à la nécessité pour la ville de développer ses équipements et son attractivité économique, qui seuls permettront à Bezons de **disposer à l'avenir de ressources fiscales nouvelles** - sans augmentation des taux d'imposition des contribuables bezonnais.

1. **Equipement phare de la programmation d'investissement, l'hôtel de ville sera livré aux bezonnais au second semestre 2015**. Grâce à la bonne gestion des finances communales, son financement a été assuré avant le démarrage des travaux avec :
   - ✓ l'obtention d'**un Contrat Régional, accordé au taux maximum prévu par ce dispositif grâce aux bonifications liées aux efforts de la municipalité** dans la « lutte contre les carences en matière de logement social » (bonification de 15%), pour la « réduction des inégalités sociales et territoriales » (+15%), et au critère d'« exemplarité vis-à-vis du SDRIF » (+5%) ;
   - ✓ la signature de **2 emprunts bonifiés, amortissables sur 25 ans** :
     a. l'un accordé par la Caisse des Dépôts au titre de la politique de la ville, indexé sure le Livret A + 100 points de base (soit aujourd'hui au taux de 2,25%)
     b. l'autre alloué par la Caisse d'Epargne pour la Banque Européenne d'Investissement, au taux fixe de 3,67%, obtenu au regard des performances énergétiques du futur équipement (ART2012 - 40%).

Le plan de financement de l'hôtel de ville est parfaitement maîtrisé depuis le lancement de l'opération. Il est géré en parfaite transparence budgétaire pour l'ensemble des élus et des bezonnais puisqu'il est lié à une Autorisation de Programme approuvée par le Conseil Municipal en

juin 2013. Une modification de son montant a dû être approuvée en avril dernier pour tenir compte du changement de taux de TVA applicable aux travaux à réaliser (passé de 19,6% à 20%), une seconde sera soumise à l'approbation du Conseil avec le vote du budget pour procéder à la création d'une chaufferie dans le bâtiment, le raccordement au réseau de chaleur d'Argenteuil prévu à l'origine étant rendu improbable aujourd'hui.

Là encore, la ville peut être fière du choix qu'elle a fait de réaliser un bâtiment moderne dont elle sera propriétaire et qui lui **permettra d'économiser des frais de gestion** déraisonnables sur la durée (l'hébergement des services municipaux dans des locaux anciens et dispersés sur la ville coûte chaque année 300 000 € sur le budget de fonctionnement). Le coût final de cet équipement pour les bezonnais ne sera que de 8,8 millions d'euros (soit 352 000 €/an pour les 25 prochaines années)

2. **La Rénovation Urbaine des Bords de Seine se poursuit elle aussi en 2015** avec :
   - ✓ la livraison des locaux du futur Centre Social et d'une salle polyvalente de Quartier (maîtrise d'ouvrage ville)
   - ✓ la livraison d'un Accueil Collectif de 87 berceaux (maîtrise d'ouvrage ville)
   - ✓ la création de logements neufs auxquels la ville apporte son soutien financier (maîtrise d'ouvrage AB Habitat)
   - ✓ la livraison de nouveaux bureaux
   - ✓ l'aménagement du quartier (maîtrise d'ouvrage Sequano).
   - ✓ La poursuite de l'aménagement du parc Mandela via l'Agglomération et l'enfouissement de la voie des bords de Seine sous le pont par le Conseil Général (travaux en cours) – opérations qui vont largement contribuer à la rénovation de l'entrée de ville

Là aussi, les plans de financement sont connus (et suivis par AP/CP) ; ils bénéficient de subventions particulièrement importantes de l'ANRU, de la Région, du Conseil Général, de la CDC et de la CAF. Rappelons toutefois que ces aides ont pu être mobilisées grâce au classement en ZUS du quartier des Bords de Seine, soulignant là les risques financiers pour l'avenir de la réforme de la carte des territoires prioritaires.

3. **L'Aménagement du Cœur de Ville** avancera à un rythme renforcé en 2015. Il verra notamment :
   - ✓ la livraison d'une école de 16 classes et d'un accueil de loisirs - dont 6 classes et une partie des accueils de loisirs sont financées par l'ANRU dans le cadre des besoins issus des Bords de Seine (maîtrise d'ouvrage SADEV 94)
   - ✓ l'engagement de l'aménagement du quartier (maîtrise d'ouvrage SADEV 94) qui permettra enfin à Bezons de se voir dotée d'un équipement commercial à la hauteur des besoins de la ville, de logements favorisant la mixité sociale - ainsi que d'aménagement de grande qualité, d'un grand parc urbain -le parc Bettencourt – complètement rénové et largement développé, d'équipements sportifs et d'une salle Aragon neufs.

Une fois encore, les plans de financement sont bouclés depuis plusieurs années et permettront à la commune de bénéficier, pour moins de 5 000 000 € à verser sur la durée de la concession (10 années), d'équipements publics modernes qui nécessitaient d'être repris de toute façon, d'une valeur supérieure à 24 000 000 €, ainsi qu'en témoignent les états ci-dessous.

LES RESSOURCES FISCALES ATTENDUES DE CES PROGRAMMES :

La municipalité a engagé de longue date un Projet de Ville visant au développement économique et social de la commune, articulé autour de l'éducation, de la solidarité et du développement maîtrisé.
Les problématiques de déplacement ont constitué le 1er axe de développement, en particulier via la campagne pour l'arrivée du Tramway à Bezons et la promotion des circulations douces dans la ville – action relayée par l'agglomération.

Parallèlement, la ville s'est attachée à la revitalisation des Zones d'Activité afin d'y renforcer l'activité tertiaire, jusqu'alors sous représentée, constituant un deuxième axe de développement.
Enfin, pour accompagner cette mutation économique, la ville conduit depuis 2008 la rénovation urbaine des Bords de Seine, 3ème axe de développement, qui répond aux enjeux majeurs pour l'avenir de Bezons et de sa population
Ce programme de rénovation urbaine est désormais complété par l'aménagement du Cœur de Ville.

Les effets de ces interventions sont dores et déjà visibles sur les finances communales et sur l'emploi du territoire :

- 3678 emplois créées sur les 2 Zones d'Activité des Bords de Seine entre 2008 et 2013
- Immeuble River Ouest : les bureaux installés dans l'immeuble River Ouest génèrent chaque année 900 000 € de recettes foncières pour la ville et 560 000 € de produits fiscaux pour l'agglomération.
- Les bases communales ont connu une évolution positive depuis 2008, comparées à la revalorisation nationale des bases. Sur cette période, ce sont plus de 15 000 000 € de bases qui ont ainsi été gagnées, représentant un produit fiscal supplémentaire de 3 134 700 € en 2014 comparé à 2008.
- Compte tenu du projet de ville décrit ci-dessus en termes de créations de bureaux, commerces et logements, **on estime à plus de 4 millions d'euros par an les recettes fiscales générées sur le territoire de Bezons, et ce sans augmentation des taux d'imposition.**

L'ÉTAT DE LA DETTE

Entre 2008 et 2013, poursuivant sa stratégie de désendettement visant de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer le financement du projet de ville, les efforts de gestion conduits par la municipalité ont permis **de diminuer l'encours de dette de la commune de plus de 10 000 000 €**, ceci tout en poursuivant l'effort de modernisation du patrimoine public. Ainsi, l'encours de dette fin 2013 se situait à 20 869 907 € contre près de 31 M€ en 2008. Rappelons une fois encore que cet encours de dette a toujours été **exempt de tout emprunt toxique, la Municipalité n'étant pas tombée en son temps dans les pièges tendus par les banques.**

Cette situation financière a permis d'obtenir les emprunts utiles au financement de l'hôtel de ville et des Bords de Seine (aménagement et équipements).

Suite à la souscription de ces emprunts, il est important de constater que l'effet combiné des taux bonifiés obtenus pour ces prêts et de leur durée d'amortissement, comprise entre 20 et 25 ans, permet de maintenir une annuité de dette pour les prochaines années qui reste inférieure à ce qu'elle était encore en 2008 ou en 2009.

A ce jour, l'encours de dette est réparti ainsi qu'il suit par type de taux, son taux moyen est de 3,18%, il sera ramené en 2015 à 2,17% du fait de la baisse des taux variables et du Livret A.
Le ratio de dette, de 1 131 €/habitant, reste inférieur à la moyenne régionale des communes de même strate, soit 1 167 €/habitant.

UN DÉVELOPPEMENT URBAIN AU SERVICE DES BEZONNAIS

Contrairement à bien d'autres, le projet de ville tend à permettre aux bezonnais qui le souhaite de pouvoir rester vivre à Bezons ; il s'agit certes d'accueillir de nouvelles populations dans des proportions raisonnables mais aussi de ne pas voir les couches populaires contraintes de quitter la commune faute de pouvoir s'y loger et y trouver les services dont elles ont besoin.

Pour répondre à cette volonté , les programmes de développement urbain et économique de la ville s'accompagnent d'**actions municipales fortes sur l'axe social et sur l'axe éducatif**. En témoigne la répartition des dépenses de fonctionnement par grand secteur

La réussite scolaire constitue un véritable enjeu pour la ville, marquée par une population socialement peu favorisée et des indicateurs de difficulté scolaire qui touchent une part significative de la population. Le Projet Éducatif Global approuvé par le Conseil Municipal en décembre 2012 fixe les principes généraux de l'action conduite, liant démarche éducative, solidarité et citoyenneté. Pour cela, la ville a développé de longue date des actions multiples et y consacre des moyens très conséquents (plus de 45% du budget de fonctionnement). Nombre d'entre elles vont être lourdement impactées par la baisse des ressources ci-dessus indiquées.

Notons sur ce secteur que la ville est toujours en phase de négociation avec la CAF pour renouveler le Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2014-2017 (environ 800 000 €/an), ainsi que pour le renouvellement des conventions d'accueils périscolaires et extrascolaires, dont on ne sait pas encore précisément comment elles intégreront le financement des nouveaux temps périscolaires

L'analyse des **besoins sociaux** réalisée elle aussi voilà quelques années doit encore plus aujourd'hui qu'hier servir de fil conducteur aux actions municipales sur lesquels concentrer l'intervention des services, relayée pour beaucoup par le CCAS. Dans ce domaine aussi, des transferts lourds de charges sont supportés par notre collectivité ; la situation les rend encore davantage problématiques.

La **démarche participative** contribue activement à cette proximité essentielle à la vie de la commune. Permettre à chaque citoyen d'exercer son pouvoir de propositions, de contrôle et peser sur les décisions, de se mobiliser - contribue à l'intérêt général. C'est dans cette optique qu'ont été initiés et que doivent se développer les ateliers débats entre habitants, élus et services municipaux. La démocratie participative a par le passé mobilisé ces 3 intervenants sur les questions des transports (avec la bataille du tramway), de la sécurité publique (campagne pour le maintien du commissariat, lutte contre les trafics de stupéfiants dans les cités), de l'éducation (particip'actions sur les liens parents – école) et bien-sûr du développement urbain (ateliers du projets de ville). La municipalité entend maintenir sa démarche de proximité auprès des habitants, sur le développement du centre-ville, la sécurité publique ou encore les questions du logement et de l'éducation en s'appuyant sur l'ensemble des services municipaux – et en particulier sur les services de proximité tels que les centres sociaux – et sur le réseau associatif, central dans la vie des bezonnais.

Dans ce contexte de réduction des crédits des collectivités locales, dont on veut qu'elles réduisent aussi bien leurs investissements que leur services à la population, **la construction du budget 2015 devra se faire en gardant aussi à l'esprit le rôle important que tiennent les budgets locaux dans la préservation de l'emploi sur la commune** : emplois générés par l'investissement public (dont les communes assurent 75% chaque année), programmes d'insertion intégrés aux projets conduits, services publics de proximité, par nature à fort niveau de main d'œuvre.

Dossier 2 Bis - Motion visant à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil municipal de Bezons, à l'unanimité, adopte la motion ci après :

"Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont aujourd'hui massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros jusqu'en 2017 (3,7 milliards dès 2015), soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la

période 2014-2017.

Les conséquences pour Bezons, dès l'an prochain sont considérables. Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour les habitants et le développement économique de nos territoires.

L'AMF, association pluraliste et responsable, forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Son récent congrès vient à nouveau de montrer la gravité de la situation. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources. En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux, la pression fiscale et l'investissement.

Pis, un récent rapport de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat souligne le risque de voir 40 % des villes de 10 à 50 000 habitants en situation de double déficit dès 2018 (les dépenses de fonctionnement étant supérieures aux recettes et la dette ne pouvant être remboursée sur les ressources propres).

Le conseil municipal de Bezons rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société. Dans leur diversité, les collectivités sont un des rares atouts des citoyens pour faire face à la crise.

- *Elles facilitent, voire rendent possible, la vie de leurs habitants en répondant à leurs besoins dans les nombreux domaines essentiels qui font leur quotidien ;*

- *Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi ;*

- *Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*

Quand les collectivités territoriales sont étranglées, c'est le service public local qui est asphyxié, c'est la capacité des collectivités territoriales, notamment des communes, à agir comme correctrices des inégalités ; c'est l'accès au sport, à la culture, au logement, aux loisirs, aux structures d'enfance et de petite enfance qui est malmené. Au-delà, c'est l'ensemble de l'économie qui est affecté. Moins de moyens pour les collectivités, c'est moins d'emplois publics et privés, c'est moins d'appels d'offres avec un effet boomerang terrible pour les artisans, TPE, PME, qui en sont souvent les premiers bénéficiaires.

Le conseil municipal de Bezons soutient la motion de l'Association des Maires de France (AMF) visant à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. La diminution drastique des ressources locales pénalisera nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale. Elle restreindra fortement la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de Bezons estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont infondées et intolérables. Elles sont d'autant plus infondées et intolérables qu'elles nient l'apport considérable de ces dernières au fonctionnement de la République.

Il serait de bon ton que ces médias - tout comme la Cour des comptes - se penchent notamment sur le transfert d'argent public aux grandes entreprises alors que les citoyens attendent toujours que ces fonds publics servent l'emploi et répondent à l'intérêt général. C'est pour toutes ces

raisons que la commune de Bezons soutient les demandes de l'AMF :

- *Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;*
- *Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense, »*

Aussi, le Conseil municipal de Bezons, exige le maintien des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales pour les années à venir; demande au gouvernement d'engager un débat national sur la réforme de la fiscalité locale; demande la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation afin de remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Dossier 3 - Modification de la subvention accordée à ABH pour la construction de 29 logements rue Villeneuve

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier des Bords de Seine, AB Habitat participe à la construction de logements sociaux sur la commune de Bezons. Lors de sa séance du 26 juin 2013, le conseil municipal a attribué à AB-Habitat, une subvention d'un montant de 243 281€ TTC au titre du financement de la construction neuve de 29 logements locatifs située au 15 rue Villeneuve.

Des contraintes rencontrées sur le chantier ont entraîné pour ABH des surcoûts importants, pour lesquels il pourrait bénéficier de la part de l'Etat, dans le cadre de l'ANRU, d'une subvention supplémentaire. Or, cette dernière ne peut être attribuée qu'en complément d'une subvention principale de l'opération de logement locatif social. **Aussi, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de l'avenant à la convention signée entre ABH et la ville, le 13 juillet 2013, qui précise qu'une partie de la subvention de la ville, soit 149 600€, est accordée au titre de la surcharge foncière.**

Dossier 4 - Demande d'une garantie d'emprunt d'AB-Habitat pour la réhabilitation des 87 logements de la résidence Francisco Ferrer

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre de la réhabilitation des 87 logements de la Résidence Francisco Ferrer à Bezons, situés aux 132-134 rue Jean Jaurès, AB Habitat doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt « PAM réhabilitation » d'un montant total de 1 976 756 € pour lequel, **le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la garantie communale en contrepartie de laquelle le commune bénéficie d'une convention de réservation pour la ville de 17 logements relative à cette opération et autorise M le Maire à signer tous les actes y afférents.**

Dossier 5 – Rénovation urbaine des Bords de Seine – Approbation du Dossier d'Enquête Parcellaire

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

La réalisation de l'opération d'aménagement et notamment la réalisation des équipements publics projetés dans le cadre de la ZAC des Bords de Seine, implique l'acquisition de certains terrains par l'aménageur. Est toujours privilégiée la voie de la négociation mais le recours à l'expropriation peut, dans certaines situations, s'avérer nécessaire. A cette fin, l'opération d'aménagement a été déclarée d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 7 décembre 2010.

Dans ce cadre, une enquête parcellaire doit être diligentée sur les parcelles AK703, AK 490 et AK 485, correspondant au parking silo géré en copropriété. Celle ci permettra de déterminer aussi

exactement que possible les propriétaires des biens pouvant être impactés.

Sur cette emprise qui doit être démolie, sont prévus la création d'un cheminement piéton allant du square du Colombier à la station T2, la construction de deux locaux d'activités en RDC, une soixantaine de logements et la reconstitution d'une partie de l'offre de stationnement en sous-sol et l'aménagement du mail Jacques Léser, espace public majeur du quartier.

Afin de se prémunir d'éventuels blocages en cas d'absence d'accords à l'amiable avec les 188 propriétaires du parking sillo, une enquête parcellaire s'avère nécessaire. Pour autant, Séquano Aménagement, aménageur de la ZAC, continue de rechercher en priorité des accords amiables en vue de l'acquisition de l'ensemble des lots de copropriété attachés à cette parcelle.

Aussi, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) approuve le dossier d'enquête parcellaire qui sera adressé au Préfet, sollicite du Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire et autorise le Maire de Bezons, à l'issue de l'enquête parcellaire, à demander au Préfet de prendre un arrêté de cessibilité sur la parcelle AK703 et une partie des parcelles AK 490 et AK 485.

Dossier 6 - Déclassement et cession à l'Aménageur Sequano de l'ancienne rue Meissonnier et rue Villeneuve et classement dans le domaine public communal de la nouvelle rue Meissonnier

Sur le rapport de Mme Florelle Prio,

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des Bords de Seine, l'ancienne rue Meissonnier doit être déplacée afin d'aménager, sur son emprise ainsi que sur une portion de la rue Villeneuve, une nouvelle construction de 64 logements située entre la rue Maurice Berteaux et la rue Villeneuve et d'assurer la desserte de la construction de logements en cours de réalisation à l'angle de la rue Maurice Berteaux. **Pour ce faire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement** des lots DPa d'une superficie de 523 m² (rue Meissonnier) et Dpb d'une superficie de 6m² (petite portion de la Rue Villeneuve) **et autorise la cession des 2 lots à Sequano à l'euro symbolique.**

Compte tenu des travaux encore en cours sur la nouvelle emprise de la rue Meissonnier, son classement dans le domaine de la voirie communale a été retiré de l'ordre du jour pour être reporté à un conseil municipal ultérieur.

Dossier 7 – Opération de rénovation urbaine – Modification des conventions de financement avec le Conseil Général et le Conseil Régional pour l'attribution de subventions

Sur le rapport de Mme Prio,

Pour le financement des opérations des Bords de Seine, la ville a passé, en 2008, une convention avec la Région pour un montant de 3 410 250€ et, en 2011, avec le Département pour un montant de 2 547 183€. Ces conventions actent un montant global de financement et listent les diverses opérations prévisionnelles à financer.

Dans le cadre de la convention avec le conseil régional, la création de 6 classes supplémentaires et du centre de loisirs sans hébergement sont financés à hauteur de 852 877€. **Dans la mesure où cette construction est conduite par la SADEV, aménageur de la ZAC Coeur de ville, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le versement direct à la SADEV de cette subvention.**

Par ailleurs, la convention avec le conseil général doit faire l'objet d'un second avenant. Ce dernier ne modifie pas l'affectation et le montant total des financements départementaux mais a pour objet

de permettre le financement direct des aménageurs désignés par la Ville (SADEV et SEQUANO)

Aussi, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 à cette convention et d'en autoriser la signature ainsi que tous documents y afférents et abroge la convention de reversement des subventions entre la Ville et Sequano pour l'aménagement du mail Langlois.

Dossier 8 - Compte rendu d'activité 2013 de l'aménageur SADEV 94

Sur le rapport de M. Arnaud Gibert,

Par délibération du 29 juin 2011, le conseil municipal a désigné la SEM SADEV 94 aménageur de la ZAC Cœur de ville. A ce titre, son bilan d'activité lui est soumis chaque année. Dans la mesure où le projet n'est pas entré dans sa phase opérationnelle, le bilan pour 2013 fait essentiellement état d'actions de mise en route des opérations (poursuite de la réflexion pour la conception et la réalisation des aménagements et des études urbaines par des bureaux d'études spécialisés, finalisation des dossiers administratifs, lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la conception du groupe scolaire....). **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan d'activité 2013 qui lui est présenté et autorise M. le Maire à procéder au paiement de la participation 2014 à hauteur de 900 000 € prévue au contrat de concession.**

Dossier 9 – Renouvellement de l'agrément du centre social Le Colombier auprès de la CAF

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre social le Colombier doit renouveler son agrément auprès de la CAF. Celle-ci se prononce, après validation d'un projet social, sur l'attribution de financements et la durée d'agrément. Pour l'obtenir, la ville doit donc lui soumettre un projet élaboré avec le concours des partenaires et des usagers du centre social, définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Le centre social intervient sur le quartier des Bords de Seine qui connaît depuis 2008 une vaste opération de renouvellement urbain. Il s'agit à la fois de préserver une véritable mixité sociale et d'accompagner au mieux les habitants dans cette période de changement. Les grands axes de travail du centre en découlent ;

1/ Permettre aux habitants de trouver des réponses aux préoccupation sociales, économiques et éducatives (en facilitant l'accès à l'information et au droit, en accompagnant les parents dans leur rôle éducatif et en favorisant la promotion sociale des habitants)

2/ Permettre aux habitants de s'approprier leur nouveau cadre de vie et de construire une nouvelle identité de quartier (en facilitant l'appropriation des transformations urbaines par les habitants, en favorisant la mixité et le « vivre ensemble » et en mettant en place une veille sociale sur le territoire)

3/ Développer la participation des habitants à la vie locale (en favorisant la participation des habitants aux projets du centre social et l'émergence de projets des habitants et des familles, en soutenant le développement de la vie associative sur le quartier, en impliquant les habitants dans les manifestations à dimension ville et en poursuivant et accentuant la participation des habitants aux instances participatives ville

C'est pour répondre à ces objectifs que le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les axes et objectifs du projet qui lui est soumis, sollicite auprès de la CAF le renouvellement de son agrément pour la période 2015-2019 ainsi que son subventionnement et autorise M Le Maire à signer tous actes afférents.

Dossier 10 - Fixation de la participation pour voirie et réseaux au 17-41 rue de la Procession (Secteur des Brigadières)

Sur le rapport de M. Philippe Noël,

Lors du Conseil municipal du 20 mars 2013, l'instauration de la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire communal a été adoptée. Cette dernière permet aux communes de mettre à la charge du propriétaire d'un terrain les coûts des travaux de raccordement au réseau électrique rendus nécessaires par une autorisation d'urbanisme qui lui est accordée.

Dans ce cadre, un projet de construction de deux immeubles de 66 logements et 34 logements chacun au 17-41 rue de la Procession, dont le permis est en cours d'instruction, est soumis à ce dispositif. Compte tenu du coût de l'extension des réseaux facturés par EDF pour chacun de ces projets, **le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux d'extension des réseaux ErDF nécessaires à ce projet de construction, fixe à 16 104,64 € le coût des réseaux mis à la charge du propriétaire du seul terrain concerné d'une surface de 35130 m2, fixe le montant de la participation voirie et réseaux due par mètre carré de terrain desservi à 0,46 €/m2 et autorise son Maire à signer tous les documents afférents.**

Dossier 11 – Centre municipal de santé – Convention de mise à disposition d'un praticien de l'hôpital d'Argenteuil pour la mise en place de consultations de médecine spécialisée de chirurgie orthopédique

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre municipal de santé a au cœur de ses missions la promotion de l'accès aux soins pour tous. Pour ce faire, outre les consultations de médecine de premier recours, la ville de Bezons s'est de tout temps attachée à ce que son centre de santé propose des consultations de médecine spécialisée à ses usagers. Le conseil municipal a ainsi mis en place, lors de sa séance du 26 juin 2013, un partenariat avec le Centre Hospitalier d'Argenteuil pour que certains de ses praticiens soient mis quelques heures par semaine à disposition de la ville de Bezons pour l'ouverture de consultations de médecine spécialisée auprès de son centre municipal de santé.

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un praticien pour des consultations de chirurgie orthopédique pour une durée de 3 ans et autorise M le Maire à les signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Dossier 12 - Centre municipal de santé : passation d'une convention avec une mutuelle pour la prise en charge du tiers payant

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre municipal de santé a pour mission de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et notamment d'améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention de la population. Afin d'éviter aux usagers du centre d'avoir à avancer les frais de consultations et de soins médicaux, des accords sont conclus avec divers organismes mutualistes.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation d'une convention entre le centre municipal de santé et MPI mutuelle aux fins de dispenser ses adhérents et ayant droits de l'avance des divers frais médicaux et paramédicaux, améliorant ainsi l'accessibilité des personnes aux soins et autorise M. Le Maire à la signer.

Dossier 13 – Modification des tarifs dentaires appliqués au Centre municipal de santé

Sur le rapport de Mme Prio,

La Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) est la liste codifiée des actes médicaux techniques, commune aux secteurs privé et public. Le centre municipal de santé applique le système de classification CCAM pour certains actes médicaux depuis 2005. A partir du 1er juin 2014, la CCAM est étendue à l'activité bucco-dentaire et est applicable à l'activité de tous les chirurgiens-dentistes conventionnés. Par conséquent, les tarifs municipaux doivent être adaptés à cette nouvelle nomenclature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en œuvre de la nouvelle grille des tarifs dentaires qui correspondent à la part complémentaires pratiquée par le centre municipal de santé. Ils restent globalement inchangés par rapport à ceux votés par le conseil municipal en juin dernier.

Dossier 14 - Festival CINÉ-POÈME – Convention d'organisation et fixation des prix 2015

Sur le rapport de M. Lantenois,

La Ville de Bezons, le TPE et le Printemps des Poètes se sont unis pour créer Ciné Poème, un Festival de courts-métrages unissant cinéma et poésie, dont l'objectif est d'ouvrir l'art, sa pratique et ses œuvres contemporaines au plus large public.

Le succès du Festival Ciné Poème a été confirmé lors de sa troisième édition en 2014, tant du point de vue du public venu encore plus nombreux (1 200 entrées contre 800 en 2012) que du point de vue de la qualité de la manifestation. Un travail partenarial de qualité avec l'Education Nationale, les structures de la petite enfance, enfance et jeunesse, l'association des commerçants a été réalisé.

Dans ce contexte tout à fait favorable, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de le renouveler en 2015 en approuvant la convention relative à l'organisation de la 4ème édition du festival et fixe les prix dotés par la ville comme suit :

- **Prix Laurent Terzieff : doté de 4 000 euros par la ville de Bezons ;**
- **Prix de la jeunesse: doté de 1 500 euros par la ville de Bezons**
- **Prix du public: décerné par les spectateurs à l'issue d'une consultation organisée après chaque séance. Il sera doté de 1000 euros**

et autorise M le Maire à signer tous documents afférents.

Dossier 15 - Développement du numérique à la médiathèque par la mise à disposition de supports USB aux usagers de la médiathèque

Sur le rapport de M. Lantenois,

Dans le cadre des nouveaux services de la médiathèque à la suite de sa réouverture au public en 2013, il est proposé de compléter l'offre de prêt en mettant en place le prêt de musique sur des clés USB. Ce service permettra à la fois aux usagers de télécharger légalement de la musique et de mettre en valeur le fonds de musique libre de droits.

La médiathèque proposera pour chaque clé USB une sélection musicale soit en y incluant différents morceaux ou plusieurs albums d'un même genre musical. Cette sélection se fera à partir de fonds de musique libre de droits car ces derniers sont librement téléchargeables, les auteurs ayant autorisé le partage de leur musique.

Aussi, pour permettre ce nouveau service, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'article 4 du règlement intérieur de la médiathèque en ajoutant le support « clé USB » aux détenteurs de la carte Médiathèque et indique les tarifs des cartes d'abonnement « Médiathèque ».

Dossier 16 - Biennale Rév'art – Approbation du règlement intérieur de l'exposition centrale

Sur le rapport de M Jean-Luc Lantenois,

La 8ème édition de l'exposition Rev Art se déroulera en 2015 au sein des nouveaux locaux de l'immeuble SCENEO, situé au pied du tramway, permettant ainsi une meilleure visibilité et une très bonne accessibilité. Cette manifestation constitue à la fois un support d'aide à la création et à sa diffusion mais aussi un vecteur de lien social, d'animation et d'éducation au travers de la ville par la sélection et présentation d'œuvres d'artistes.

Pour cette nouvelle édition, il est proposé de mettre en place un comité de sélection des œuvres composé de 5 personnes (deux personnes professionnelles de la culture, deux habitant/e et un représentant de l'Education nationale). **Pour prévoir les modalités de cette nouvelle organisation, le conseil municipal approuve à l'unanimité son règlement intérieur, autorise M le Maire à désigner les membres siégeant au sein du comité de sélection et l'autorise à signer tous documents afférents.** Ce dernier prévoit notamment les modalités d'inscription, les modalités de sélection, l'organisation de l'exposition Rev'Art, la composition et le rôle du comité de sélection.

Dossier 17 – Bilan d'activité 2013 du Sipperec

Sur le rapport de M. Rebagliato,

La commune est adhérente au SIPPEREC (syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication) pour la compétence « réseaux urbains de communications électroniques et de services de communication audiovisuelle », la compétence « Développement des énergies renouvelables » et pour le groupement de commande « service de communications électroniques ». **A ce titre, comme le prévoient les textes, le SIPPEREC a transmis son rapport d'activité pour l'année 2013 dont le conseil municipal prend acte.**

Le Sipperec dote son territoire de différents réseaux de communications électroniques, porteurs de services différents et complémentaires et ce sans investissement financier des collectivités. A cet effet, le SIPPEREC a contractualisé plusieurs délégations de service public. Sont notables pour la commune de Bezons :

- **Une infrastructure en fibre optique noire** (IRISÉ) *présente à l'est de la ZAC Bords de Seine et qui a permis aux bâtiments de la Mairie d'être raccordés au réseau fibre optique et de bénéficier d'un débit beaucoup plus important depuis plusieurs années. C'est le cas notamment du CTM qui a été raccordé en avril 2014 au réseau optique de la commune via le réseau Irisé dans le cadre d'un droit d'accès sur 15 ans.*

- **Réseaux câblés** : Le Sipperec est autorité concédante de 12 réseaux de vidéocommunication confiés à Numéricable pour un total de 42 communes. *A Bezons, Le réseau a été partiellement déployé avec 8000 prises créés sur 12000 prévues, et quasiment plus aucune évolution depuis 2004. L'adaptation contractuelle des concessions gérées par le SIPPEREC est en cours sur les différentes plaques du réseau. Numéricable a acquis SFR courant 2014. SFR étant détenteur de différents lots dans le cadre du groupement de commande Télécom, et notamment les liaisons filaires utilisées dans les services municipaux de Bezons, le SIPPEREC indique qu'il veillera au respect des engagements contractuels souscrits par les délégataires.*

- **Services proposés par le SIPPEREC :** *Parmi 91 villes adhérentes, la ville de Bezons a confié au SIPPEREC la collecte des redevances d'occupation du domaine public, elle a perçu à ce titre 13 475 € en 2013 pour les divers réseaux connus et déclarés.*

Dossier 18 – Avantages en nature 2014

Sur le rapport de M. Ourmières,

Suite à la loi sur la transparence de la vie publique d'octobre 2013, une nouvelle disposition prévoit que le conseil municipal doit délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont peuvent bénéficier les élus et le personnel.

Au sein de la commune, la fourniture de repas par la commune, considérés comme avantage en nature, concerne essentiellement les agents suivants : gardiens d'écoles et personnel des offices (restauration). Ces avantages en nature, en tant qu'éléments de la rémunération, sont donc soumis aux régimes social et fiscal et entrent dans le calcul des cotisations de sécurité sociale. L'évaluation de l'avantage en nature est forfaitaire et est fixée, depuis le 1er janvier 2014, à 4,60 euros par repas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature des repas accordés aux agents et fixe les noms des personnes qui en ont bénéficié en 2014

Dossier 19- Contrat d'assurance de la Ville - Adhésion au contrat du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le contrat d'assurance du personnel communal, conclu au 1er janvier 2011, arrive à échéance le 31 décembre 2014. Par délibération en date du 11 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour la passation d'un marché d'assurance. Le CIG a terminé la négociation et propose aujourd'hui à la commune de renouveler son adhésion au contrat qu'il a conclu avec le groupement CNP assureur et SOFCAP courtier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux et prestations négociés pour la Collectivité de 6,34% par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire. Et décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018. Il prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,05 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés. Et à cette fin, le Maire est autorisé à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Le conseil municipal prend acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Dossier 20 – Personnel communal - Renouvellement de la convention entre la ville et le Centre interdépartemental de Gestion pour la délégation de l'organisation des concours et examens professionnels

Sur le rapport de M. Ourmières,

Comme la loi l'y autorise, la ville de Bezons a délégué en 2008 au Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne l'organisation des concours et examens professionnels. En contrepartie, la ville lui rembourse les frais supportés lorsqu'elle est amenée à nommer un candidat inscrit sur une des listes d'aptitude établies par le CIG suite à ces concours et examens. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de cette délégation pour 3 ans et autorise M le Maire ou son adjoint à signer la convention ainsi que tous documents y afférent.**

Dossier 21 – Personnel communal – Protection fonctionnelle de la commune accordée à un agent

Sur le rapport de M. Ourmières,

Un agent communal a sollicité la protection fonctionnelle à la suite d'une agression verbale et physique dont il a été victime le 02 octobre dernier dans l'exercice de ses fonctions de gardiennage. Or comme le prévoit la loi, la commune est tenue de protéger ses agents contre les menaces, les violences, vois de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent, autorise en cas de recours à un avocat la prise en charge des frais afférents dans le cadre d'une convention à établir entre la ville et l'avocat et autorise M. Le Maire à établir et signer tout acte y afférent.**

Dossier 22 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Ourmières,

Compte-tenu des évolutions nécessaires de certains emplois et des carrières, des recrutements et de l'organisation de la DEE avec les nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal modifie, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant), le tableau des effectifs du personnel comme suit:

Au 1er novembre 2014 : création d'un poste d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur principal de 1e classe à temps complet

Au 1er décembre 2014 : création de deux postes d'animateur territorial à temps complet et suppression de deux postes d'agent de développement social à temps complet

Au 1er janvier 2015 : création d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 16 h, d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 8 h 30, d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 11 h, d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 10 h 30 et d'un poste d'adjoint d'animation de 1e classe à temps complet. Suppression d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 23 h 30, d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 13 h 00, d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 15 h 15 et d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet à 15 h 15

Dans le cadre du PRE, création du 1er octobre 2014 au 30 juin 2015 :16 vacations d'enseignants ayant une mission de repérage sur la base de 7 heures annuelles, 1 vacation d'animateur non-enseignant sur la base de 96 heures annuelles, 1 vacation d'animateur non-enseignant sur la base de 118 heures annuelles, 1 vacation d'animateur non-enseignant sur la base de 192 heures annuelles, 2 vacations de coordinateur enseignant sur la base de 48 heures annuelles, 1 vacation de coordinateur enseignant sur la base de 96 heures annuelles, 4 vacations de coordinateur enseignant sur la base de 24 heures annuelles, 1 vacation de coordinateur enseignant sur la base de 39 heures annuelles, 4 vacations d'animateurs enseignants sur la base de 96 heures annuelles, 4 vacations d'animateur enseignant sur la base de 24 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 26 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 144 heures annuelles, 7 vacations d'animateur enseignant sur la base de 48 heures annuelles, 1 vacation d'animateur enseignant sur la base de 10 heures annuelles, 4 vacations d'animateur enseignant sur la base de 72 heures annuelles.

Les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23,90€ brut s'ils sont enseignants et sur un taux horaire de 15,75€ brut s'ils sont non-enseignants, Le temps de réunion et de formation seront rajoutés aux vacations. Création de 6 vacations d'accompagnateurs à la scolarité sur la base de 10 heures hebdomadaires à un taux horaire brut de 12 €.

Dossier 23 - Motion sur la Maison des Syndicats

Sur le rapport de Mme Nessrine Menhaouara, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion suivante :

« En disposant que Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 a définitivement consacré le droit syndical comme l'un des piliers de notre démocratie sociale.

Elus d'une commune caractérisée par sa forte tradition ouvrière et de citoyens qui subissent quotidiennement les effets du durcissement des rapports sociaux qu'induit la crise économique frappant notre pays, nous, élus du Conseil Municipal de Bezons condamnons fermement la décision du Président du Conseil Général du Val d'Oise consistant à enjoindre les unions syndicales départementales à quitter la Maison des Syndicats de Cergy qu'elles occupaient depuis 1979. Le Conseil Municipal de Bezons tient à s'associer publiquement aux démarches entreprises par son Maire avec l'ensemble des Conseillers Généraux du groupe d'opposition "Val-d'Oise Utile et solidaire" présidé par Didier Arnal – ancien Président du Conseil Général – pour lutter contre une mesure qui, si elle devait se concrétiser, priverait les représentants des salariés de la faculté d'exercer leurs mandats dans des conditions dignes et respectueuses de celles et ceux qui les ont désignés.

A l'heure où la concertation et le dialogue social devraient plus que jamais être au cœur de l'action publique, le Conseil Municipal de Bezons appelle solennellement la majorité UMP/UDI-UVO qui gère le Département depuis 2011, à revenir sur cette décision qui met gravement en cause l'effectivité du droit syndical, lequel doit être garanti aux Bezonnaises et Bezonnais comme à l'ensemble des Val d'Oisiens. »

Dossier 24 - Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

17/07/14	Mise à disposition d'un local communal rue de la Liberté à l'association KAIBIGAN
11/08/14	Renouvellements de baux de location 11, rue Nicolas Louet et 26, rue Pierre Altmeyer
15/09/14	Foire de de Bezons : Actions Culture de la Paix – spectacle « Et pourquoi pas » avec la compagnie LE SAMU
16/09/14	• Indemnisation sinistre du 23/04/2014 par la SMACL (véhicule) • Assurance exposition artothèque du 30/09 au 4/10/2014 auprès de Marsh assurances
17/09/14	Centre social le Colombier : animation familiale du quartier des Bords de Seine, le mardi 28 octobre 2014 – spectacle « Abracabaret, le théâtre magique de Marcellus » de Paul Maz
22/09/14	PASS Toussaint 2014 : ateliers d'art graphique (Pixel Art) en direction des jeunes de 11 à 17 ans avec l'association SAMOURAÏ
24/09/14	• Indemnisation sinistre du 8/06/2014 par la SMACL (véhicule) • animation salle Aragon – vacation technicien son - 27/9
26/09/14	Médiathèque : spectacles « Sur le dos d'une sourie » et « Nanukuluk, l'enfant sauvage » les 11 et 15 octobre avec la compagnie Le temps de vivre
29/09/14	Assurance exposition d'œuvres d'art à la médiathèque avec AXA ART

01/10/14	Honoraires d'avocat – Cabinet ADAMAS – Marché couvert – contentieux ancien exploitant
08/10/14, 9/10/2014 & 13/10/2014	Marchés publics : • Rénovation de la cage d'escalier de l'école élémentaire Karl Marx avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION • Fourniture d'enveloppes pour la ville – Sté Bong • Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuel avec les entreprises OP MAINTENANCE et UNIFORMES DIFFUSION • Fourniture de produits d'électricité avec la société SONEPAR IDF
14/10/14	Signature de bail à titre gracieux avec AB-Habitat pour accueillir les ateliers accompagnement à la scolarité à la résidence Victor Hugo au 2 rue Victor Hugo à Bezons
15/10/14	Centre social la Berthie : Fête de fin d'année des LAEP, le 8 décembre 2014 – Prestation musicale avec l'association PolyChrome
17/10/14	Marchés publics : Fourniture d'illuminations, de sapins, de décorations et prestations techniques pour les fêtes de fin d'années avec les entreprises LOIR, GROUPE LEBLANC, BLACHERE ILLUMINATION , ROBIN PEPINIERE, MODERN DECOR et DELTA SERVICES ORGANISATION
28/10/14	Marchés publics : Prestations de sécurité pour les manifestations municipales avec la société MIGSS
29/10/14	Mise en réforme d'un véhicule municipal
31/10/14	Petite enfance : Réception de Noël pour les enfants les 5, 9, 11 et 12 décembre 2014 – location de 3 automates avec GEPTO
03/11/14	Marchés publics : Vérification des installations électriques dans les bâtiments avec l'entreprise 01Conrôle
05/11/14	Fête de Noël des crèches : spectacle les 5, 9, 10, 11 et 12 décembre 2014 avec la « Sté SESAME SPECTACLES »
07/11/14	• Centre social le Doisneau: Spectacle familial, « le père Noël et le livre magique » avec la théâtre à Sornettes, le 17 décembre 2014 • Convention avec l'association Photo Club Nicéphore pour la réalisation des supports pour la campagne de communication sur les vœux du Maire
12/11/14 et 13/11/2014	Marchés publics : • Fourniture de 3 véhicules en achat et location/entretien de la ville avec les entreprises SAML et LE POIDS LOURD • Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un espace sportif « espace sportif du Val »avec le groupement d'entreprises : Architecte LEHOUX-PHILY & ASSOCIES, bureau d'études pluridisciplinaires EPDC et l'économiste de la construction MEBI
17/11/14	Recours en intervention devant le Tribunal Administratif – délibération du conseil municipal Argenteuil du 6/04/2014 demandant illégalement la modification du nombre de conseillers communautaires -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h03

La secrétaire de séance,

Mme Marjorie Noel

VILLE DE BEZONS (Val d'Oise)